

Compte de résultat

Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois	Exercice 01/03/21 - 28/02/22 Durée 12 mois
Montant	Montant

PRODUITS D'EXPLOITATION	90 887 691	95 067 053
VENTES DE MARCHANDISES	87 435 091	92 190 167
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	70 992	91 145
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 145 867	1 705 938
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>89 651 951</i>	<i>93 987 250</i>
REPRISES SUR PROVISIONS		166 500
TRANSFERTS DE CHARGES	923 556	644 160
AUTRES PRODUITS	312 184	269 143
CHARGES D'EXPLOITATION	88 123 483	92 254 066
ACHAT DE MARCHANDISES	68 121 192	72 571 013
VARIATION DES STOCKS	-395 954	-411 737
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	186 882	185 569
VARIATION DES STOCKS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	8 383 927	7 910 974
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 520 878	1 591 424
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 485 207	7 425 051
CHARGES SOCIALES	1 839 864	1 789 360
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	977 650	1 192 413
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
AUTRES CHARGES	3 835	
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 764 208	2 812 987
PRODUITS FINANCIERS	2 866	24 160
PARTICIPATIONS	554	23 267
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	2 313	893
REPRISE DE PROVISIONS		
CHARGES FINANCIERES	34 682	11 311
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	34 682	11 311
RESULTAT FINANCIER	-31 816	12 849
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 732 392	2 825 836

Compte de résultat	Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois	Exercice 01/03/21 - 28/02/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	19	
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATION EN CAPITAL	19	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	105	2 045
SUR OPERATIONS DE GESTION	105	2 045
SUR OPERATION EN CAPITAL		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-86	-2 045
PARTICIPATIONS DES SALARIES	502 156	489 650
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	511 427	643 383
TOTAL DES PRODUITS	90 890 576	95 091 213
TOTAL DES CHARGES	89 171 853	93 400 455
RESULTAT NET COMPTABLE	1 718 723	1 690 758
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	11 209	11 083
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:
Emilie PASSET
8DA4636A82CD415...

Bilan actif	Clôture au 28/02/23 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	38 122 071	22 895 641	15 226 430	15 944 877
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	608 204	63 600	544 603	540 265
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	67 938	63 600	4 338	
FONDS COMMERCIAL (1)	540 265		540 265	540 265
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 240 067	22 252 042	10 988 025	11 744 472
TERRAINS	6 127 419	1 719 784	4 407 635	4 532 363
CONSTRUCTIONS	17 300 106	11 499 107	5 800 999	6 497 237
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 427 312	7 043 013	384 298	403 120
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 294 471	1 990 137	304 334	311 753
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	90 759		90 759	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	4 273 800	579 999	3 693 801	3 660 139
PARTICIPATIONS	1 389 296	19 999	1 369 297	1 369 297
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	913 835	550 000	363 835	331 172
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 883 437	10 000	1 873 437	1 872 437
PRÊTS	87 233		87 233	87 233
ACTIF CIRCULANT	14 006 821		14 006 821	15 606 258
STOCKS ET EN-COURS	7 975 281		7 975 281	7 579 327
MARCHANDISES	7 975 281		7 975 281	7 579 327
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 739 027		3 739 027	4 722 851
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 450 074		1 450 074	673 882
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 288 953		2 288 953	4 048 969
CREANCES DIVERSES (3)	261 674		261 674	331 983
DISPONIBILITES	1 805 380		1 805 380	2 729 784
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	225 459		225 459	242 314
TOTAL GENERAL	52 128 892	22 895 641	29 233 251	31 551 135
(1) Dont droit au bail			68 602	68 602
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passifClôture au 28/02/23
Durée 12 moisClôture au 28/02/22
Durée 12 mois

Montant

Montant

CAPITAUX PROPRES**16 083 831****17 065 374****CAPITAL****500 000****500 000****PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT****1 804 091****1 804 091****RESERVES****12 061 017****13 070 525**

RESERVE LEGALE

50 000

50 000

AUTRES RESERVES

12 011 017

13 020 525

RESULTAT DE L'EXERCICE**1 718 723****1 690 758****PROVISIONS RISQUES ET CHARGES****182 134****182 134****PROVISIONS POUR RISQUES****182 134****182 134****DETTES(1)****12 967 286****14 303 627****DETTES FINANCIERES****4 453 776****4 938 019**

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)

3 874 432

4 931 086

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

579 344

6 933

AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES**210 395****195 888****DETTES D'EXPLOITATION****8 208 634****9 085 484**

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

5 238 813

6 104 342

DETTES FISCALES ET SOCIALES

2 932 463

2 953 485

AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

37 357

27 657

DETTES DIVERSES**94 481****84 236**

AUTRES DETTES DIVERSES

94 481

84 236

TOTAL GENERAL**29 233 251****31 551 135**

(1) Dont à plus d'un an

2 901 211

4 041 037

Dont à moins d'un an

10 066 075

10 262 589

(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques

Comptes certifiés conformes

DocuSigned by:

Emilie PASSET

8DA4636A82CD415...



SODIBAG

Société par Actions Simplifiée au capital de 500.000 Euros

Rue de l'Abbaye

82000 MONTAUBAN

R.C.S. Montauban : 319 822 953

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX
COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 28 Février 2023



3-5 Avenue Bernard Moitessier
CS 80009
17180 PERIGNY
Tél : 05.46.42.42.85
Fax : 05.46.43.45.24

SODIBAG
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 28 février 2023

A l'Assemblée Générale de la société SODIBAG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SODIBAG relatifs à l'exercice clos le 28 février 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} mars 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la Présidente et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnés à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

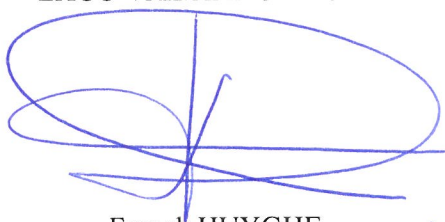
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Périgny, le 14 août 2023.

Le Commissaire aux Comptes,
EXCO VALLIANCE AUDIT.



Franck HUYGHE.

Bilan actif	Clôture au 28/02/23 Durée 12 mois			Clôture au 28/02/22 Durée 12 mois
	Brut	Amort. & Prov.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	38 122 071	22 895 641	15 226 430	15 944 877
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	608 204	63 600	544 603	540 265
CONCESSIONS, BREVETS, DROITS SIMILAIRES	67 938	63 600	4 338	
FONDS COMMERCIAL (1)	540 265		540 265	540 265
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 240 067	22 252 042	10 988 025	11 744 472
TERRAINS	6 127 419	1 719 784	4 407 635	4 532 363
CONSTRUCTIONS	17 300 106	11 499 107	5 800 999	6 497 237
INSTAL. TECHNIQUE, MATERIEL & OUTILLAGE	7 427 312	7 043 013	384 298	403 120
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	2 294 471	1 990 137	304 334	311 753
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	90 759		90 759	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	4 273 800	579 999	3 693 801	3 660 139
PARTICIPATIONS	1 389 296	19 999	1 369 297	1 369 297
CREANCES RATTACHEES A PARTICIPATIONS	913 835	550 000	363 835	331 172
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 883 437	10 000	1 873 437	1 872 437
PRÊTS	87 233		87 233	87 233
ACTIF CIRCULANT	14 006 821		14 006 821	15 606 258
STOCKS ET EN-COURS	7 975 281		7 975 281	7 579 327
MARCHANDISES	7 975 281		7 975 281	7 579 327
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	3 739 027		3 739 027	4 722 851
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 450 074		1 450 074	673 882
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 288 953		2 288 953	4 048 969
CREANCES DIVERSES (3)	261 674		261 674	331 983
DISPONIBILITES	1 805 380		1 805 380	2 729 784
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	225 459		225 459	242 314
TOTAL GENERAL	52 128 892	22 895 641	29 233 251	31 551 135
(1) Dont droit au bail			68 602	68 602
(2) Dont à moins d'un an				
(3) Dont à plus d'un an				

Bilan passif

Clôture au 28/02/23
Durée 12 moisClôture au 28/02/22
Durée 12 mois

Montant

Montant

CAPITAUX PROPRES

16 083 831

17 065 374

CAPITAL

500 000

500 000

PRIMES D'EMISSION, DE FUSION, D'APPORT

1 804 091

1 804 091

RESERVES

12 061 017

13 070 525

RESERVE LEGALE

50 000

50 000

AUTRES RESERVES

12 011 017

13 020 525

RESULTAT DE L'EXERCICE

1 718 723

1 690 758

PROVISIONS RISQUES ET CHARGES

182 134

182 134

PROVISIONS POUR RISQUES

182 134

182 134

DETTES(1)

12 967 286

14 303 627

DETTES FINANCIERES

4 453 776

4 938 019

EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT (2)

3 874 432

4 931 086

EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERSES

579 344

6 933

AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES

210 395

195 888

DETTES D'EXPLOITATION

8 208 634

9 085 484

DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES

5 238 813

6 104 342

DETTES FISCALES ET SOCIALES

2 932 463

2 953 485

AUTRES DETTES D'EXPLOITATION

37 357

27 657

DETTES DIVERSES

94 481

84 236

AUTRES DETTES DIVERSES

94 481

84 236

TOTAL GENERAL

29 233 251

31 551 135

(1) Dont à plus d'un an

2 901 211

4 041 037

Dont à moins d'un an

10 066 075

10 262 589

(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques

Compte de résultat	Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois	Exercice 01/03/21 - 28/02/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	90 887 691	95 067 053
VENTES DE MARCHANDISES	87 435 091	92 190 167
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	70 992	91 145
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	2 145 867	1 705 938
<i>MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES</i>	<i>89 651 951</i>	<i>93 987 250</i>
REPRISES SUR PROVISIONS		166 500
TRANSFERTS DE CHARGES	923 556	644 160
AUTRES PRODUITS	312 184	269 143
CHARGES D'EXPLOITATION	88 123 483	92 254 066
ACHAT DE MARCHANDISES	68 121 192	72 571 013
VARIATION DES STOCKS	-395 954	-411 737
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	186 882	185 569
VARIATION DES STOCKS		
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	8 383 927	7 910 974
IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 520 878	1 591 424
SALAIRES ET TRAITEMENTS	7 485 207	7 425 051
CHARGES SOCIALES	1 839 864	1 789 360
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	977 650	1 192 413
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT		
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES		
AUTRES CHARGES	3 835	
RESULTAT D'EXPLOITATION	2 764 208	2 812 987
PRODUITS FINANCIERS	2 866	24 160
PARTICIPATIONS	554	23 267
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE		
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	2 313	893
REPRISE DE PROVISIONS		
CHARGES FINANCIERES	34 682	11 311
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	34 682	11 311
RESULTAT FINANCIER	-31 816	12 849
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	2 732 392	2 825 836

Compte de résultat	Exercice 01/03/22 - 28/02/23 Durée 12 mois	Exercice 01/03/21 - 28/02/22 Durée 12 mois
	Montant	Montant
PRODUITS EXCEPTIONNELS	19	
SUR OPERATIONS DE GESTION		
SUR OPERATION EN CAPITAL	19	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	105	2 045
SUR OPERATIONS DE GESTION	105	2 045
SUR OPERATION EN CAPITAL		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-86	-2 045
PARTICIPATIONS DES SALARIES	502 156	489 650
IMPÔTS SUR LES BENEFICES	511 427	643 383
TOTAL DES PRODUITS	90 890 576	95 091 213
TOTAL DES CHARGES	89 171 853	93 400 455
RESULTAT NET COMPTABLE	1 718 723	1 690 758
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	11 209	11 083
Produits financiers concernant les entreprises liées		
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le groupe d'intégration fiscale avec pour société mère SODIBAG a cessé d'exister au 28/02/2023, suite au rachat par la société ELH (SIREN 905 134 946) de plus de 95% des titres SODIBAG le 31/03/2022.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 25 ans
- Constructions :	6 à 25 ans
- Agencements des constructions :	10 à 15 ans
- Agencements divers :	5 à 20 ans
- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans
- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN**Capital**

Le capital social se compose de 29 670 actions représentant un capital de 500 000 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Primes d'émission, de fusion, ...	1 804 091			1 804 091
Réserves	13 070 525		1 009 508	12 061 017
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	1 690 758		1 690 758	
Résultat de l'exercice N		1 718 723		1 718 723
	17 065 374	1 718 723	2 700 266	16 083 831

Fonds de commercial

* 1987 : Fonds industriel Bonotto	45 735
* 1991 : Point presse	30 490
* 1993 : Poissonnerie	68 602
* 1993 : Electro-ménager (Multicodis)	395 439
	540 266

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, la mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

Absorption de la société S.C.I. BAGATELLE en janvier 2007 : Terrain pour 157 359 €

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	603 593	4 611		608 204
Immobilisations corporelles	33 040 016	220 930	20 878	33 240 067
Immobilisations financières - titres	3 271 733	1 000		3 272 733
Immobilisations financières - créances	968 405	47 589	14 927	1 001 068
	37 883 747	274 130	35 805	38 122 071

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	63 327	273		63 600
Immobilisations corporelles	21 295 544	977 376	20 878	22 252 042
	21 358 871	977 650	20 878	22 315 642

Dont dotation :	- Linéaire	964 260
	- Dégressive	13 389
	- Exceptionnelle	

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	182 134			182 134
Dépréciations de l'actif immobilisé ⁽²⁾	569 999			569 999
	762 133			762 133

Dont dotation :	- Exploitation	
	- Financier	
	- Exceptionnel	

(1) La provision pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 182 134 €.

(2) Les dépréciations de l'actif immobilisé correspondent aux dépréciations des titres de la filiale SALOME pour 19 999 € et de sa créance pour 550 000 €, ainsi que la dépréciation des titres du Golf MONTALBA pour 10 000 €.

Créances – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 001 068		1 001 068
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 739 027	3 739 027	
Créances diverses	261 674	261 674	
Charges constatées d'avance	225 459	225 459	
	5 227 228	4 226 160	1 001 068

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 874 432	1 414 650	2 438 385	21 397
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	579 344	382 262		197 082
Avances, acompte reçus sur commandes	210 395	210 395		
Dettes d'exploitation	8 208 634	7 964 287		244 347
Dettes diverses	94 481	94 481		
Produits constatés d'avance				
	12 967 286	10 066 075	2 438 385	462 826

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 73 146

⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 129 801

⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 382 262

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter.

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	11
Agents de maîtrise	21
Employés	256
	288

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	105	
Produits de cession des immobilisations financières		19
	105	19

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	244 348
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	257 808
	502 156

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société SODIBAG et de ses filiales SALOME 1 et MULTICODIS. La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit et une charge. Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste «impôt sur les bénéfices ». Il se décompose ainsi :

- Impôt sur les sociétés au taux de 25 %	614 422
- Réduction impôt mécénat	-103 953
- Crédit impôt famille	- 5 000
- Charge d'impôt société bénéfice Salomé	2 619
- Charge d'impôt société bénéfice Multicodis	3 339
- Total	511 427

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	636 609
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-125 182
	511 427

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	64 259
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	66 337

■ AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce ou gage sans).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 323 600	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 28 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2021 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 693 000 €

Filiales et participation à plus de 50 %

	S.A.R.L. SALOME 1 1230 rue de l'Abbaye 82000 MONTAUBAN	S.A.R.L. MULTICODIS Av de la 1 ^{ère} armée 82000 MONTAUBAN
Capital	20 000	100 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-574 189	255 168
Quote-part du capital détenu	99.99 %	99.80 %
Valeur brute des titres détenus	19 999	1 369 297
Valeur nette des titres détenus	-	1 369 297
Prêts et avances consentis	878 395	35 439
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 306 618	4 160 615
Résultat du dernier exercice clos	9 928	92 531
Dividendes encaissés	-	-

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

	S.C. LEON EXPANSION Zac de Villejames 44350 GUERANDE
Capital	22 867
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	
Quote-part du capital détenu	16.67 %
Valeur brute des titres détenus	4 269
Valeur nette des titres détenus	4 269
Prêts et avances consentis	
Cautions & avals donnés	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	
Résultat du dernier exercice clos	-1 642
Dividendes encaissés	

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et des comptes consolidés.



www.exco-valliance-blog.fr
www.excovalliance.fr

Siège Social
Exco Valliance PERIGNY
3-5 avenue Bernard Moitessier
17180 PERIGNY

Tel : 05.46.42.42.85
Fax : 05.46.43.45.24
Mail : valliance@exco.fr

Exco Valliance ROCHEFORT
1, avenue de Saintonge
17430 TONNAY-CHARENTE

Exco Valliance ROYAN
3 rue des Cyprès
17200 ROYAN

Exco Valliance SAINTES
83-85 cours du Maréchal Leclerc
17100 SAINTES

Exco Valliance ANGOULEME
11 Rte du Peux – CS 22508
16025 ANGOULEME CEDEX

Exco Valliance BARBEZIEUX
32, boulevard Chanzy
16300 BARBEZIEUX

Exco Valliance COGNAC
21 Place Jean Monnet
16 100 COGNAC

Exco Valliance QL LE BOUSCAT
203 Avenue de Tivoli - CS 50003
33491 LE BOUSCAT

Exco Valliance LORMONT
Quai Carriet
33310 LORMONT

Exco Valliance MERIGNAC
2 avenue Henry Le Châtelier
33692 MERIGNAC Cedex

Exco PARIS VFA
9 rue de l'échelle
75001 PARIS

SODIBAG
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : Rue de l'Abbaye
82000 MONTAUBAN
319 822 953 RCS MONTAUBAN

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 31 AOÛT 2023
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 28 février 2023

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 28 février 2023 s'élevant à 1 718 723,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 718 723,31 euros

A titre de dividendes 1 700 091,00 euros
Soit 57,30 euros par action

Le solde,
Au compte « Autres Réserves » 18 632,31 euros
Qui s'élève ainsi à 12 029 649,46 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2023 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 229,20 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 28 février 2023 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 699 861,80 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1^{er} janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,

- soit, en cas d’option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d’option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d’actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
29/02/2020	-	29 670	-	-
28/02/2021	-	29 670	-	-
AGO du 15/04/2022*	2 000 054,70 €	29 670	1 213,38 €	1 998 841,32 €
28/02/2022	700 212,00 €	29 670	94,40 €	700 117,60 €

*Distribution exceptionnelle

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 31 août 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés ayant le droit de vote.

Certifié conforme

La Présidente
Mme Emilie PASSET

DocuSigned by:
Emilie PASSET
8DA4636A82CD415...

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

S.A. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023*

■ FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Le groupe d'intégration fiscale avec pour société mère SODIBAG a cessé d'exister au 28/02/2023, suite au rachat par la société ELH (SIREN 905 134 946) de plus de 95% des titres SODIBAG le 31/03/2022.

■ EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

■ PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect des principes fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements sont calculés sur une durée de 1 à 5 ans.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Le fonds commercial ne fait pas l'objet d'amortissement n'ayant pas de durée de vie limitée.

En application des dispositions du règlement A.N.C. n° 2015-06, un test de dépréciation a été mené sur la valeur du fonds commercial : aucune dépréciation n'a été détectée sur cette valeur, sa valeur actuelle étant supérieure à sa valeur nette comptable.

S.A. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	10 à 25 ans
- Constructions :	6 à 25 ans
- Agencements des constructions :	10 à 15 ans
- Agencements divers :	5 à 20 ans
- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Matériel de transport :	5 ans
- Matériel de bureau :	3 à 5 ans
- Mobilier de bureau :	10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

S.A. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***■ NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN****Capital**

Le capital social se compose de 29 670 actions représentant un capital de 500 000 euros.

Variation des capitaux propres

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Capital	500 000			500 000
Primes d'émission, de fusion, ...	1 804 091			1 804 091
Réserves	13 070 525		1 009 508	12 061 017
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice N-1	1 690 758		1 690 758	
Résultat de l'exercice N		1 718 723		1 718 723
	17 065 374	1 718 723	2 700 266	16 083 831

Fonds de commercial

* 1987 : Fonds industriel Bonotto	45 735
* 1991 : Point presse	30 490
* 1993 : Poissonnerie	68 602
* 1993 : Electro-ménager (Multicodis)	395 439
	540 266

Mali technique

Conformément au règlement ANC 2015-06, la mali technique a été reclassé en fonction de sa nature, sur les lignes du bilan immobilisations incorporelles ou corporelles ou financières diverses :

Absorption de la société S.C.I. BAGATELLE en janvier 2007 : Terrain pour 157 359 €

S.A. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***Immobilisations**

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	603 593	4 611		608 204
Immobilisations corporelles	33 040 016	220 930	20 878	33 240 067
Immobilisations financières - titres	3 271 733	1 000		3 272 733
Immobilisations financières - créances	968 405	47 589	14 927	1 001 068
	37 883 747	274 130	35 805	38 122 071

Amortissements

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	63 327	273		63 600
Immobilisations corporelles	21 295 544	977 376	20 878	22 252 042
	21 358 871	977 650	20 878	22 315 642

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Linéaire</i>	964 260	
	-	<i>Dégressive</i>	13 389	
	-	<i>Exceptionnelle</i>		

Provisions et dépréciations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Provisions pour risques et charges ⁽¹⁾	182 134			182 134
Dépréciations de l'actif immobilisé ⁽²⁾	569 999			569 999
	762 133			762 133

<i>Dont dotation :</i>	-	<i>Exploitation</i>		
	-	<i>Financier</i>		
	-	<i>Exceptionnel</i>		

(1) La provision pour risques et charges correspond à un litige de la société coopérative nationale, à laquelle appartient la société, qui a été assignée par le ministre de l'économie et des finances devant le tribunal de commerce de Paris, en vue d'obtenir la restitution de remises additionnelles perçues auprès des fournisseurs pour le compte de ses coopérateurs. La quote-part de remises additionnelles susceptible d'être reversées par la société s'élève à 182 134 €.

(2) Les dépréciations de l'actif immobilisé correspondent aux dépréciations des titres de la filiale SALOME pour 19 999 € et de sa créance pour 550 000 €, ainsi que la dépréciation des titres du Golf MONTALBA pour 10 000 €.

S.A. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***Créances – État des échéances**

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
Créances de l'actif immobilisé	1 001 068		1 001 068
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	3 739 027	3 739 027	
Créances diverses	261 674	261 674	
Charges constatées d'avance	225 459	225 459	
	5 227 228	4 226 160	1 001 068

Dettes – État des échéances

	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	À UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants ^(*)				
Emprunts bancaires ⁽¹⁾	3 874 432	1 414 650	2 438 385	21 397
Emprunts & dettes financières divers ⁽²⁾	579 344	382 262		197 082
Avances, acompte reçus sur commandes	210 395	210 395		
Dettes d'exploitation	8 208 634	7 964 287		244 347
Dettes diverses	94 481	94 481		
Produits constatés d'avance				
	12 967 286	10 066 075	2 438 385	462 826

^(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice 73 146⁽¹⁾ Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice 1 129 801⁽²⁾ Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales 382 262**Comptes rattachés et comptes de régularisation**

Les charges à payer, produits à recevoir et les charges constatées d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

S.A. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***■ NOTE SUR LE COMPTE DE RESULTAT****Chiffre d'affaires**

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter.

Il est réalisé exclusivement en France.

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque mois de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel sont « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Les salariés à prendre en compte sont ceux définis à l'article L 130-1 du code de sécurité sociale.

Il se décompose ainsi :

Cadres	11
Agents de maîtrise	21
Employés	256
	288

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Résultat exceptionnel

	CHARGES	PRODUITS
Pénalités et amendes	105	
Produits de cession des immobilisations financières		19
	105	19

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

La participation des salariés (<i>ordonnance du 21/10/1986</i>)	244 348
L'intéressement des salariés (<i>loi du 07/11/1990</i>)	257 808
	502 156

S.A. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***Taux de l'impôt sur les bénéfices**

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe fiscal est composé de la société SODIBAG et de ses filiales SALOME 1 et MULTICODIS. La société mère conserve l'économie d'impôt générée par le déficit d'une filiale jusqu'au retour à une situation bénéficiaire ; elle comptabilise un produit et une charge. Le produit d'impôt sur les sociétés est comptabilisé en diminution du poste «impôt sur les bénéfices ». Il se décompose ainsi :

- Impôt sur les sociétés au taux de 25 %	614 422
- Réduction impôt mécénat	-103 953
- Crédit impôt famille	- 5 000
- Charge d'impôt société bénéfice Salomé	2 619
- Charge d'impôt société bénéfice Multicodis	3 339
- Total	511 427

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Impôt concernant le résultat courant avant impôts	636 609
Impôt concernant le résultat exceptionnel (<i>participation des salariés incluse</i>)	-125 182
	511 427

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

Situation au début de l'exercice (au taux de 25 %)	64 259
Situation à la fin de l'exercice (au taux de 25 %)	66 337

S.A. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***■ AUTRES INFORMATIONS****Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce ou gage sans).

Engagements financiers

	DONNÉS	REÇUS
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	4 323 600	-

Engagements retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 64 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2.00 % ^(*) ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 1.45 % ^(**) ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales : taux moyen retenu 28 % ;
- critère de turn-over du personnel : Faible ;
- table de mortalité : INSEE 2021 ;

^(*) Le taux d'inflation et le taux d'actualisation ont été fixés en considération de l'ancienneté moyenne des salariés lors du départ à la retraite.

^(**) Taux moyen IBOXX des 3 dernières années.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ 693 000 €

S.A. SODIBAG*Exercice du 1^{er} mars 2022 au 28 février 2023***Filiales et participation à plus de 50 %**

	S.A.R.L. SALOME 1 1230 rue de l'Abbaye 82000 MONTAUBAN	S.A.R.L. MULTICODIS Av de la 1 ^{ère} armée 82000 MONTAUBAN
Capital	20 000	100 000
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	-574 189	255 168
Quote-part du capital détenu	99.99 %	99.80 %
Valeur brute des titres détenus	19 999	1 369 297
Valeur nette des titres détenus	-	1 369 297
Prêts et avances consentis	878 395	35 439
Cautions & avals donnés	-	-
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	1 306 618	4 160 615
Résultat du dernier exercice clos	9 928	92 531
Dividendes encaissés	-	-

Filiales et participations détenues entre 10 % et 50 %

	S.C. LEON EXPANSION Zac de Villejames 44350 GUERANDE
Capital	22 867
Réserves et R.A.N. avant affectation du résultat	
Quote-part du capital détenu	16.67 %
Valeur brute des titres détenus	4 269
Valeur nette des titres détenus	4 269
Prêts et avances consentis	
Cautions & avals donnés	
Chiffre d'affaires H.T. dernier exercice	
Résultat du dernier exercice clos	-1 642
Dividendes encaissés	

Honoraires de commissariat aux comptes

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels et des comptes consolidés.

Certifié Conforme

DocuSigned by:

Emilie PASSET

8DA4636A82CD415...